



PRESCRIPTION ACQUISITIVE OU AUTRE

Par **louchristou**, le **22/03/2015** à **21:58**

Mon terrain où se situe mon habitation est accolée à une grange.

Le propriétaire de cette grange a planté sur mon terrain une bande de fleurs de 40cm de large et dix mètres de long.

Cette bande de fleurs se situe au pied de sa grange. Cela depuis environ une dizaine d'années.

Je ne me suis jamais opposé à son initiative par simple tolérance de bon voisinage.

[s]Peut il prétendre à un quelconque droit sur cette bande de terrain qui m'appartient par acte notarié?[/s] Ce document ne précise aucune situation particulière au regard de cette grange.

Merci d'une réponse.